

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. OSSUN
4 RUE RICHELIEU BP 20
65380 OSSUN



4108014783 0000

M DEFOL MICHEL
3 RUE LEON BAILE
65380 OSSUN

4108014783 0000

Vos références

Numéro fiscal : 16 60 202 824 105 C
Référence de l'avis : 17 65 4118843 79
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 3158517 94
RUM* FR46ZZZ005002M365315851794
Numéro de propriétaire : 344 D00156F
Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBHJR6
M DEFOL MICHEL

PROP/INDIVIS MBHJR7
MME DEFOL JOELLE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/09/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017
* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 442,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 338,00 €
Acomptes mensuels versés 896,00 €

Compte à débiter :

FR76 1780 7000 0600 6194 4246 530
M DEFOL MICHEL
BP OCCITANE LOURDES

Prochaines échéances 2017

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 16/10/2017

15 SEPTEMBRE 2017	112,00 €
16 OCTOBRE 2017	112,00 €
15 NOVEMBRE 2017	112,00 €
15 DECEMBRE 2017	106,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2018 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2018 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2018	133,00 €	15 JUIN 2018	133,00 €
15 FEVRIER 2018	133,00 €	16 JUILLET 2018	133,00 €
15 MARS 2018	133,00 €	16 AOUT 2018	133,00 €
16 AVRIL 2018	133,00 €	17 SEPTEMBRE 2018	133,00 €
15 MAI 2018	133,00 €	15 OCTOBRE 2018	133,00 €

Vos démarches

⇨ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.**

⇨ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**

⇨ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇨ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :

TRES. OSSUN
4 RUE RICHELIEU BP 20 65380 OSSUN
Tél : 05 62 32 88 32

- Sur le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 344 A OSSUN

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	13,33%	%	%	24,69%	%	4,76%	%		
Taux 2017	13,46%	%	0,13%	24,69%	%	12,10%	%		
Adresse		3 RUE LEON BAILE							
Base ①	2390		2390	2390		2390			
Cotisation	322		3	590		289			1204
Cotisation lissée ②									
Adresse		5001 RUE LEON BAILE							
Base ①	155		155	155		155			
Cotisation	21		0	38		19			78
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2016	338		-	626		120			
2017	343		3	628		308			
Cotisation totale ③	343		3	628		308			1282
Variation ④	+1,48%	%	- %	+0,32%	%	+156,67%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	63,53%	%	2,54%	67,60%	%	27,60%	%		
Taux 2017	64,17%	%	2,77%	67,60%	%	27,50%	%		
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles		2		2		2			
Cotisations									
2016	1					1			
2017	1		0			1			2
Variation	0%	%	%	%	%	0%	%		
Dégrèvement jeunes agriculteurs				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »									
Base « Collectivité »									
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			54
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « État »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 650 50 021 023 344 344 J P						Montant de votre impôt :			1338